PAYS DE L'AIGLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	52

CONVOCATION

Datée	du 18/09/2026
Affichée	le 18/09/2026

OBJET

Adoption du plan de formation 2026-2028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-huit septembre 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Vincent GUERARD, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Emilie TISON, Sébastien CHEVALIER, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Fabien REGNIER, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Frédéric BITTARD, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Xavier GUYET, Jacky DE TAERVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL.

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean-Luc NOUAIL
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Fabien REGNIER
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Sébastien CHEVALIER

Représentés : Daniel MARIE représenté par Vincent GUERARD
Delphine PRIEUR représentée par Frédéric BITTARD
Christophe POTTIER représenté par Xavier GUYET

Absents excusés : Pierre DUFAY, Sylvie FARAULT

Absent : Hubert GORET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20261002-2026-09-24-200-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Monsieur LE DÉAN, vice-président délégué aux finances et aux ressources humaines, rappelle aux membres du Conseil que la politique de la Collectivité en matière de formation vise à permettre la professionnalisation des agents, en adéquation avec les missions qui leur sont confiées.

A cet égard, un plan de formation est élaboré. Il s'agit d'un outil prévisionnel qui permet de planifier les actions de formation.

Monsieur LE DÉAN précise que le plan proposé à l'adoption du conseil, s'étend sur trois années.

Élaboré pour la période 2026-2028, ce plan ne constitue pas un simple recensement d'actions de formation. Il a été conçu de manière structurée afin d'assurer un socle de compétences adapté aux postes occupés par les agents.

La mise en œuvre de cette démarche pluriannuelle permettra :

- de disposer d'une vision stratégique pluriannuelle en matière de formation ;
- d'accompagner les évolutions de la Collectivité ;
- de renforcer l'adéquation entre les compétences détenues et mobilisées par les agents et celles requises pour les emplois qu'ils occupent ;
- de soutenir les parcours professionnels et les évolutions de carrière.

Le plan de formation triennal s'articule autour de cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Développer les compétences professionnelles et structurer les parcours de formation

Cet axe se décline en trois volets :

- La formation socle, qui regroupe les formations indispensables à l'exercice d'un métier et que chaque agent doit avoir suivies en fonction de ses missions ;
- La formation complémentaire, correspondant aux formations nécessaires à la bonne tenue du poste occupé ;
- La formation individuelle, qui concerne les demandes de formation formulées par les agents et ne relevant ni du socle ni des formations complémentaires.

Les formations socles et complémentaires permettent d'intégrer les actions de prévention afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des agents au sein de la Collectivité via des actions de sensibilisation, ateliers, webinaires ou par des interventions diverses.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20261002-2026-09-24-200-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Axe 2 : Assurer l'accès aux formations statutaires obligatoires

Ces formations comprennent notamment les formations d'intégration. Elles s'adressent aux agents nouvellement nommés stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels recrutés sur un emploi permanent pour une durée minimale d'un an.

Axe 3 : Accompagner l'évolution professionnelle des agents

Cet axe vise à soutenir les parcours de carrière grâce à la préparation aux concours et aux examens professionnels. Afin de favoriser ces évolutions, la Collectivité participe aux campagnes de recensement organisées par le CNFPT, qui se tiennent deux fois par an selon le calendrier des concours. Ce dispositif permet également aux agents d'accéder à des formations « tremplin » lorsqu'ils n'ont pas validé les tests préalables d'entrée en préparation aux concours ou examens.

Le CNFPT propose également des formations pour la préparation de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Axe 4 : Développer les formations de formateur

Cet axe vise à former des agents afin qu'ils puissent dispenser des formations internes dans des domaines tels que la sécurité incendie, l'hygiène alimentaire selon la méthode HACCP, les premiers secours ou l'informatique. Cette démarche permettra de valoriser les compétences internes, de limiter le recours à des organismes extérieurs et de maîtriser les coûts, sous réserve du respect des qualifications et habilitations requises.

Axe 5 : Développer les compétences collectives

Les agents peuvent participer à des colloques, forums, salons et autres manifestations professionnelles. Bien que les thématiques ne soient pas toujours connues à l'avance, ces temps d'échanges permettent de suivre l'actualité, de travailler avec des partenaires extérieurs sur des sujets ciblés et de partager les bonnes pratiques.
Parmi les événements auxquels les agents ont récemment participé figurent notamment : un forum sur les troubles du comportement chez la personne âgée, un colloque de l'Association Nationale des DRH des territoires, un forum « Entreprendre dans la culture », ainsi que le salon des métiers du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L115-4, L421-1 à L423-10 ;
- Vu l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 07 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20261002-2026-09-24-200-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

- Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité territoriale et à l'évolution du service public ;
- Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité et prendre en compte les besoins des agents ;
- Considérant que la formation est une obligation légale.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de formation pour la période 2026-2028 ci-annexé ;
- **AUTORISE** la mise en œuvre du plan de formation avec le CNFPT et d'autres organismes de formations adaptés ;
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions requises.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 02 OCT. 2026
Publié en ligne le 02 OCT. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

CDC des Pays de l'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20261002-2026-09-24-200-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026